Nouvelle Réglementation des marchés publics

C’est une formation qui s’adresse à toutes les entreprises et opérateurs intervenant dans les marchés publics : Maîtres d’ouvrage, entreprises de réalisation, fournisseurs, juristes,...

C’est une formation qui s’adresse à toutes les entreprises et opérateurs intervenant dans les marchés publics : Maîtres d’ouvrage, entreprises de réalisation, fournisseurs, juristes,...



Elle s’adresse également à tout opérateur souhaitant acquérir des compétences dans l’élaboration et l’exécution des marchés publics et/ou privés (évaluation des besoins, rédaction du cahier des charges, contrats types, suivi technique et financier,...).

Objectifs de la formation :

Permettre aux participants de maîtriser le cadre législatif et réglementaire, notamment le code des marchés publics et les amendements apportés depuis sa promulgation.
Acquérir une méthodologie pratique dans l’élaboration d’un marché public : détermination des besoins, types de contrats, élaboration du cahier des charges, modes de passations, appel à la concurrence, réception et évaluation des offres,...
Savoir exécuter un marché : suivi technique et suivi financier.
Connaître les règles de base à appliquer dans le cadre de la gestion des litiges.
Maîtriser les modes de passation et les modes de contrôle.